



JUIN 2021

N°71

SPECIAL ELECTIONS

Chères Electricités, Chers Electeurs,

Nous sommes appelés à voter les 20 et 27 juin pour l'élection de nos prochains Conseillers Départementaux et Conseillers Régionaux.

Le contexte et la crise que nous traversons ont mis notre moral de citoyen à mal. Néanmoins, je me permets d'attirer votre attention sur l'importance que revêtent ces élections, notamment l'élection départementale.

Le Conseil Départemental exerce des compétences dans des domaines qui touchent notre quotidien (aide sociale, collèges, voirie ...) mais accorde également un soutien important aux collectivités locales pour l'aménagement du territoire à l'image des subventions dont a pu bénéficier notre Commune.

Pour mémoire :

- ◆ 2021 : 115.000 € pour la rénovation de la voirie et des abords du lotissement du ROC,
- ◆ 2020 : 104.000 € pour l'extension de l'école,
- ◆ 2019 : 132.000 € enveloppe exceptionnelle suite aux inondations d'octobre 2018,
- ◆ 2017/2018 : 99.000 € pour l'aménagement de l'avenue des Cathares,
- ◆ 2015 : 75.000 € pour la rénovation du foyer municipal,
- ◆ 2014 : 52.000 € pour l'Aménagement de la Place Jean Gastou.

Ce soutien financier est d'autant plus important qu'il est l'élément déclencheur des subventions allouées par les autres partenaires financiers tel que l'Etat, la Région.

L'appui de nos conseillers départementaux Alain GINIES et Françoise NAVARRO-ESTALLE, ont permis à la Commune d'avoir un dossier retenu chaque année. Cet appui s'est avéré tout aussi efficace pour l'aménagement de la route départementale direction PEYRIAC-Mvois, de l'entrée du village à la limite de l'Hérault.

Il est à noter que seulement deux listes sont en présence pour les élections départementales. Cela veut dire que si nous atteignons plus de 25 % de participation au niveau du canton, ce que j'espère, **il n'y aura qu'un tour**. C'est donc au premier tour qu'il faut faire l'effort et consacrer 15 minutes à la démocratie.

Au-delà des opinions politiques qui nous animent et que nous devons respecter, je souhaite témoigner du travail accompli par les deux candidats sortants. Alain GINIES de Villeneuve-Mvois (vice-président actuel en charge de l'agriculture) et Françoise NAVARRO ESTALLE de La Redorte, candidats du cru, sont bien connus de tous de par leur présence régulière sur le terrain et auprès des élus. Au cours de ce mandat, ils ont toujours été à notre écoute et ont toujours apporté une attention particulière à nos dossiers.

Les deux autres candidats issus de TREBES sont hors canton. Ils ne connaissent pas notre territoire, vous ne les avez jamais vus et vous ne les verrez certainement jamais.

C'est donc dans l'intérêt de notre Commune que nous devons renouveler notre confiance à l'équipe en place car de leur représentation au Conseil Départemental dépend le développement de notre canton et de notre village.

Je compte sur vous !

Pascal VALLIERE
Maire

INFORMATIONS PRATIQUES A RETENIR

Pensez à votre carte électorale et votre carte d'identité

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune et présenter au minimum une pièce d'identité.

La plus courante est la Carte Nationale d'identité (valide ou périmée depuis - de 5 ans).

A défaut, vous pouvez présenter d'autres pièces : carte vitale avec photo, passeport (valide ou périmé depuis - de 5 ans), carte du combattant en cours de validité avec photo, carte d'invalidité, permis de conduire, ou encore un permis de chasse.

Tous les documents présentés doivent comporter une photo d'identité.

La carte électorale n'est pas obligatoire mais elle facilite grandement les opérations de vote.

QUI DIT DOUBLE SCRUTIN, DIT DOUBLE VOTE

Vous voterez à la fois pour élire les conseillers départementaux et les conseillers régionaux.

Afin de bien distinguer les deux scrutins et pour éviter toute confusion dans l'esprit des électeurs, les deux bureaux de vote seront installés à la Mairie selon un agencement adapté :

- l'entrée se fera par l'entrée principale de la Mairie (côté Boulevard du Minervois)
- parcours matérialisés pour accéder aux bureaux de vote implantés dans la salle du Conseil Municipal
- après avoir voté pour les 2 scrutins, la sortie se fera par la sortie de secours (côté rue du Parc).

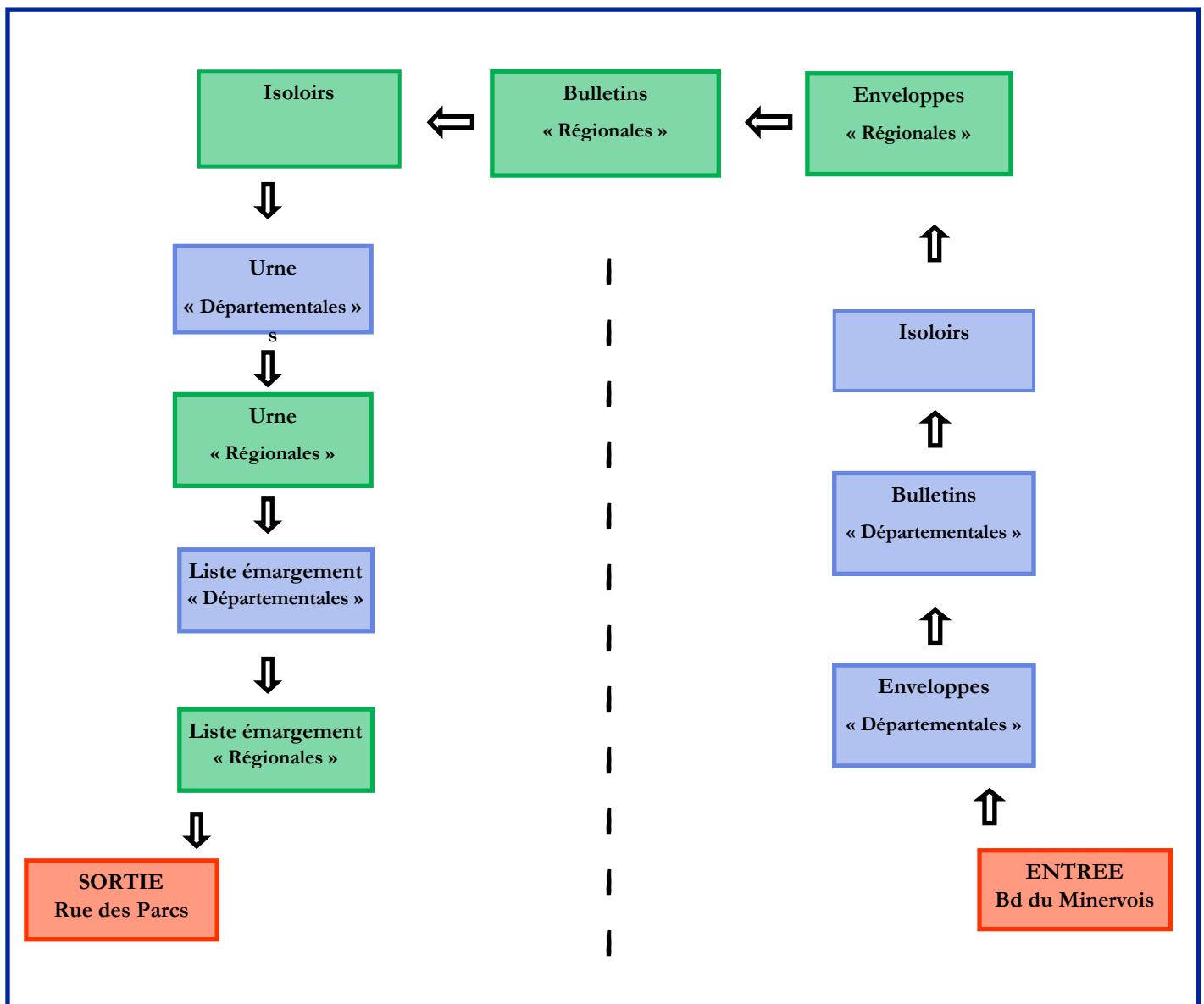
Au plan pratique, nous vous invitons à venir avec votre propre stylo.

RAPPEL :

**LES CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE
NE SONT PAS ADMIS À PARTICIPER À CE SCRUTIN.
Ils ne votent que pour les élections municipales et européennes.**

**TOUT BULLETIN AVEC MENTION MANUSCRITE (rayure, nom...)
SERA CONSIDÉRÉ COMME NUL**

ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE



Si vous ne pouvez pas être présent le jour du scrutin

Avec la crise COVID-19, chaque personne peut disposer de deux procurations.

Vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Il vous est désormais possible - avant de vous déplacer - de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile (www.service-public.fr) ou déposer votre demande en ligne depuis un ordinateur ou un smartphone sur le site www.maprocuration.gouv.fr.

« Maprocuration » est un nouveau service qui permet un suivi numérique sans document à imprimer ni formulaire papier à renseigner. Les données renseignées sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou gendarme devant lequel l'électeur se présente pour valider son identité. L'acheminement en Mairie s'effectue également par voie électronique.

CORONAVIRUS - COVID19

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS DE VOTE

Pour le bon déroulement des élections, toutes les conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire seront réunies.

Le lavage des mains est une mesure barrière essentielle. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée et à la sortie des bureaux de vote.

Le port du masque est obligatoire pour les électeurs (des masques seront disponibles à l'entrée de la mairie).

Contrôle des flux dans le hall d'accueil de la Mairie, les électeurs devront être espacés d'1m50 minimum.

Présence limitée à 6 électeurs dans la salle (3 électeurs par bureau de vote).

Les personnes âgées et vulnérables seront prioritaires dans la file d'attente.

Nous nous efforcerons de limiter le temps d'attente dû aux contraintes imposées par le protocole sanitaire et vous remercions par avance pour votre compréhension.

POUR NOUS PROTEGER LES UNS DES AUTRES

- éviter la promiscuité prolongée
- éviter les tranches horaires de forte affluence
- respecter les consignes de prévention affichées à l'entrée de la Mairie

OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE EN MAIRIE

DIMANCHE 20 JUIN 2021 de 8 h à 18 h

